

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Destinataires :

- 1 / France 5, Emission Allo Docteurs (Rédaction et témoignages)
- 2 / France 5, Direction
- 3 / Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
- 4 / Haute Autorité de Santé

Objet : France 5, appel à témoin pour une future émission d' Allo Docteurs (émission quotidienne, du lundi au vendredi à 14h30) sur le baclofène. Date de la programmation non encore précisée.

Paris, le 24 octobre 2017.

MISE EN DEMEURE SOUS HUITAINE

Madame, Monsieur,

Nous regroupons les usagers, proches d'usagers, prescripteurs, délivrants du baclofène. Nous ne constituons pas un lobby, nous militons juste pour que les personnes dont la vie a été sauvée par le baclofène puissent continuer à y avoir accès, aux doses qui leur sont efficaces. Nous n'avons pas d'actions dans un laboratoire pharmaceutique, ne sommes pilotés par personne et sommes conscients que l'usage du baclofène, même s'il a positivement bouleversé la vie de plusieurs dizaines de milliers de personnes, doit être bien encadré pour être efficace et en raison de ses effets secondaires, notamment lorsqu'il est mal prescrit ou mal pris, comme avec tout principe actif à haute dose (insuline, aspirine, etc...).

Vous trouverez par exemple une pétition en ligne où plus de 9 000 personnes témoignent de l'énorme intérêt qu'à apporté le baclofène dans leur dépendance à l'alcool sur le site Change.org sous le titre « Le baclofène sauve des vies, sauvons le baclofène » :

https://www.change.org/fr/vagn%C3%A8s-buzyn-le-baclof%C3%A8ne-sauve-des-vies-sauvons-le-baclof%C3%A8ne?recruiter=73241620&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition

Vous trouverez également sur tous les sites associatifs toutes les études qui démontrent que le rapport bénéfice/risque du baclofène va nettement dans le sens de son utilisation non bridée _____

Vous noterez également que nous avons tous fait preuve d'impartialité pour donner accès à toutes les données scientifiques et pas seulement à celles qui nous arrangeraient.

Or, le site web de l'émission Allo Docteurs, diffusé sur la chaîne du service public France 5, diffuse depuis peu l'appel à témoin suivant :

"Effets secondaires du baclofène"

"Vous êtes alcoolo-dépendant et vous avez pris du baclofène. Ce traitement a entraîné des effets secondaires importants, voire dangereux et vous a contraint à l'abandonner. Votre témoignage nous serait précieux. Votre anonymat bien sûr peut être préservé."

Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de cet appel, uniquement à charge, sur un traitement qui fait actuellement l'objet d'un débat scientifique rigoureux.

Des éminences scientifiques de premier plan ¹ s'élèvent contre le plafonnement de la RTU de juillet 2017, et soutiennent que ce plafonnement ne repose sur aucun fondement scientifique sérieux. L'étude publiée en juillet portait uniquement sur ses risques et non sur ses bénéfices, ce qui a pourtant conduit l'ANSM à réduire les doses autorisées dans le cadre de sa RTU. Cette étude et cette décision de réduction des doses ont donc fait l'objet de nombreuses contestations et d'une contre-expertise qui est débattue actuellement au sein même de l'ANSM.²

De nouveau nous ne pouvons que vous renvoyer aux nombreuses études et nombreux témoignages de patients et de médecins qui, depuis 2009 démontrent un effet très positif du baclofène dans cette pathologie grave et mortelle (nos sites web en font une bonne synthèse). Le baclofène a permis à des milliers de gens depuis presque dix ans d'échapper à cette mort annoncée et prématurée. Les autres moyens de traiter l'alcoolisme ne font pas la preuve d'une grande efficacité.

Aussi nous aimerions savoir pourquoi une émission médicale sur une chaîne de service public tente d'interférer dans ce débat en appelant à témoigner contre un traitement, quand jusque là les patients ne l'ont pas fait d'eux-mêmes? Quelles peuvent être les motivations pour inciter à déposer des témoignages négatifs, sans mettre en parallèle de témoignages positifs? Cet appel à témoin nous semble orienté. Nous souhaitons nous assurer qu'il ne dissimule pas une volonté de décrédibilisation de ce traitement et si la neutralité journalistique est respectée.

Tout aussi étrange à notre esprit : avec presque trois mois de retard, le site de l'émission Allo Docteur a publié le 19 octobre dernier le communiqué de l'ANSM qui modifie la Recommandation Temporaire d'Utilisation du baclofène, dans un article associé à une vidéo et au titre sensationnel mais faux : "L'ANSM interdit la prescription à hautes doses".

Le ou les auteurs de cet article ignorent-ils volontairement qu'une lettre de l'ANSM du 11 août 2017 a précisé l'interprétation à donner à la modification de la RTU en confirmant la possibilité d'une prescription à hautes doses hors AMM?

Ils y allèguent également que le risque dépasse le bénéfice. C'est également faux. L'étude ne portait que sur l'évaluation du risque (confirmé par le directeur de l'ANSM Dominique MARTIN lors de congrès ATHS de Biarritz d'octobre 2017.³).

Enfin et plus grave encore, un lien inséré dans l'article renvoie vers une de leur publications de 2012 rapportant deux décès dans le cadre l'étude Bacloville (qui n'était même pas encore sortie), omettant de préciser que le premier décès concernait un patient qui n'avait pas encore entamé le traitement par baclofène et le second décès n'a pas pu lui être imputé...

Ces éléments cumulés, vous comprendrez donc nos inquiétudes concernant une partialité dans le traitement du sujet de la part du magazine Allo Docteur.

Nous n'aborderons pas le sujet des liens personnels qui unissent Madame Marina CARRERE-D'ENCAUSSE à Monsieur [redacted] unique référent addictologie de l'émission. Mais nous souhaitons rappeler que M.

¹ Les Professeurs et Docteurs GRANGER, JAURY, DE BEAUREPAIRE, SICARD, BEN YAMINA, KIRITSE-TOPOR, GORWOOD, DEMATTEI, SIMON, REYNAUD, COTTENCIN, LANCON, THIBAUD et ROLLAND.

² Nous vous informons à ce sujet qu'un recours en annulation, un référé suspension et des plaintes contre X notamment pour mise en danger de la vie d'autrui, non assistance à personne en danger, atteinte à l'intégrité physique de la personne, rupture dans la continuité des soins, faux et usage de faux sont en préparation.

³ <https://www.youtube.com/watch?v=YvF3bXjUG9s&feature=youtu.be>

est notoirement hostile au baclofène (sa toute dernière intervention, qui clôt la vidéo qui accompagne l'article susnommé, peut en attester), et est en lien d'intérêt avec le laboratoire LUNDBECK qui commercialise le médicament Selincro⁴, concurrent du baclofène. Nous pouvons fournir bien d'autres démonstrations de sa partialité⁵. Nous aimerions donc nous assurer que Mme CARRERE D'ENCAUSSE, pour qui nous avons beaucoup d'estime, est impartialement informée du sujet.

Nous demandons donc instamment à la chaîne France 5, par cette **mise en demeure sous huitaine**, un rééquilibrage de cet appel à témoin et une information objective du public sur les bénéfices et les risques du baclofène, la publication de la lettre du 11 août 2017 de l'ANSM et des propos du directeur de l'ANSM lors du Congrès de Biarritz qui réitère que "la prescription hors AMM en attendant l'AMM de mars 2018 reste possible", ainsi que l'invitation, lors de l'émission où seront produits les témoignages sur les effets secondaires, de témoins ayant bénéficié positivement de ce traitement ainsi que de médecins qui le prescrivent sans rencontrer de problème majeur. Au besoin, nous pouvons vous en proposer.

Nous demandons également au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de se saisir de ce cas grave de traitement biaisé de l'information.

Nous vous rappelons que l'alcoolisme fait 120 morts par jour et 49000 morts par an. C'est l'alcool qui doit faire peur, pas son traitement le plus efficace.

Le baclofène sauve des vies, ne contribuez pas à le tuer.

Collectif BACLOHELP

Association AUBES
Dr Bernard JOLISSAUME

Pièces jointes :

- Copie de l'appel à témoins et des articles en cause
- Tribune de douze Professeurs de médecine
- Lettre de l'ANSM du 11 août 2017
- Communiqué de la Société Française d'Alcoologie du 2 août 2017
- Article du Quotidien du Médecin du 17 octobre 2017 sur le 1^{er} rapport de Baclophone

⁴ Voir en ce sens les liens qu'entretient M. [redacted] avec différents laboratoires sur le site www.transparence.sante.gouv.fr.

⁵ Pour n'en citer qu'une, voir l'émission du 30 octobre 2011 où un patient et associatif intervient :

<https://vimeo.com/239353233>. Curieusement, ce qu'il reste de cette émission sur le site de l'émission

(http://www.allodocteurs.fr/maladies/drogues-et-addictions/alcool-alcoolisme/sortir-de-l-alcoolisme-grace-aux-medicaments_14767.html) a gommé toute présentation du baclofène en termes positifs, ne retient que les termes négatifs,

censure le patient et promeut les traitements concurrents et moins efficaces Selincro & Alcover. Avec la mise en avant d'un seul intervenant : M. [redacted]. Il s'agit clairement d'un cas de manipulation de l'information dont le CSA doit se saisir.